



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 75876

Texte de la question

M. Marcel Rogemont interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences éventuelles du projet de loi de finances rectificative sur les crédits 2010 du ministère de la culture. En effet, la première loi de finances rectificative du budget 2010 a eu pour objet d'inclure le grand emprunt national de 35 milliards d'euros dans le budget général. Il rappelle que 750 millions d'euros étaient destinés à la mission culture afin de favoriser la numérisation des contenus culturels. En conséquence il souhaite connaître l'impact sur les crédits du ministère de la culture de l'intégration du grand emprunt dans la loi de finances pour 2010, notamment quels programmes de la mission sont touchés, pour quels montants et pour quelles destinations.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75876

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3807

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)